Lettre anonyme à Émile Zola du 27 janvier 1898

Auteur(s) : Anonyme

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

3 Fichier(s)

Les mots clés

Dreyfus, Picquart, plan de mobilisation, séquestration

Relations

Ce document n'a pas de relation indiquée avec un autre document du projet.

Citer cette page

Anonyme, Lettre anonyme à Émile Zola du 27 janvier 1898, 1898_01_27

Centre d'Étude sur Zola et le Naturalisme & Institut des textes et manuscrits modernes, CNRS-ENS ; projet EMAN (CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle).

Consulté le 10/11/2025 sur la plate-forme EMAN : https://eman-archives.org/CorrespondanceZola/items/show/357

Présentation

GenreCorrespondance
Date d'envoi1898_01_27
AdresseGand

Description & Analyse

DescriptionLettre de commentaire à la suite de la publication de J'Accuse
Notesmention d'une carte jointe, mais manquante.

Information générales

LangueFrançais
CoteBEL 1898_01_27
Éléments codicologiques Photocopie de la lettre originale manuscrite, sans enveloppe, trois pages
SourceCentre d'étude sur Zola et le naturalisme

Informations éditoriales

Éditeur de la ficheCentre d'Étude sur Zola et le Naturalisme & Institut des textes et manuscrits modernes, CNRS-ENS ; projet EMAN (CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle).
Mentions légales

- Fiche : Centre d'Études sur Zola et le Naturalisme & Institut des textes et manuscrits modernes, CNRS-ENS ; projet EMAN (CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle). Licence Creative Commons Attribution – Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).
- Image : Document reproduit avec l'aimable autorisation des ayants droit d'Émile Zola. Toute reproduction du document est interdite sans autorisation des ayants droit. Les demandes peuvent se faire à l'aide du formulaire de contact.

Contributeur(s)Pottier, Jean-Michel
Notice créée par Richard Walter Notice créée le 12/09/2017 Dernière modification le 21/08/2020

Fichier issu d'une page EMAN : http://eman-archives.org/CorrespondanceZola/items/show/357?context=pdf

BEL 1898-01-27

27.01.98

Gand, le 27 Janvier 1898

Monsieur, respecté et très honoré maître,

Les réglements militaires me défendent de manifester publiquement la profonde sympathie que me fait éprouver votre noble et courageuse attitude en face des infamies du procès Dreyfus. D'ailleurs, mon nom parfaitement inconnu, placé à la suite de ceux de tant d'hommes de valeur, qui ont rendu hommage à votre magnanime initiative, n'aurait pas la moindre portée.

Je n'aurais donc pas pris la liberté de vous importuner par une missive de plus, ajoutée à toutes celles que vous recevez de tous les points de l'univers, si je ne croyais utile d'attirer votre attention sur quelques particularités, dont, jusqu'ici, je n'ai vu faire mention nulle part. Je me permets de vous les signaler brièvement, pour le cas, cependant improbable, où elles n'auraient frappé ni vous-même, ni vos conseils:

En admettant Dreyfus atteint et convaincu de trahison, quel intérêt peut-il y avoir à le séquestrer, à l'isoler aussi complétement sur l'île du Diable, au prix de dépenses colossales? Quel mal cet homme aurait-il pu continuer à faire, du moment où les

COLLECTION J Emile-Zola Reproduction Interdite

Fichier issu d'une page EMAN : http://eman-archives.org/CorrespondanceZola/items/show/357?context=pdf

dossiers militaires secrets étaient soustraits à ses investigations, du moment, surtout, où le plan de mobilisation était refondu ?

Un plan de mobilisation est à refaire chaque année, pour tenir compte de tous les facteurs nouveaux qui peuvent en influencer la confection. On aurait donc pu comprendre la séquestration de Dreyfus pendant le laps de temps nécessaire à l'élaboration du plan refondu ou du nouveau plan annuel. Mais après ? A quoi bon ?

Incidemment, est-on sûr que, après le procès, l'on ait fait un nouveau plan pour 1894, ou bien les 1.200000 francs, annoncés comme ayant été dépensés à cette occasion, ont-ils servi à boucher un trou encore inconnu, à payer des manoeuvres honteuses, en d'autres termes, à augmenter, sans contrôle, la dotation des fonds secrets ? Je sais bien qu'il y a la cour des comptes. Mais je ne sais jusqu'à quel point la cour est armée pour investiguer en ces matières.

Pour en revenir à la séquestration de Dreyfus, il y a une manière de l'expliquer, et je n'en vois pas d'autre : C'est que Dreyfus sait, au sujet des agissements de l'état-major, quantité de choses sur lesquelles on veut, à tout prix, créer le silence. Les autres officiers de l'état-major les savent aussi,

Fichier issu d'une page EMAN : http://eman-archives.org/CorrespondanceZola/items/show/357?context=pdf

plus ou moins, mais on se croit sûr d'eux, et l'exemple du traitement infligé à Dreyfus est là pour leur clo la bouche hermétiquement. Si Dreyfus avait été moin rigoureusement isolé, et, surtout, si on l'avait laissé s'échapper, la vérité aurait pu finir par se savoir, et c'est ce qu'il ne fallait pas. De là la nécessité de l'empêcher de prononcer une parole devant qui que ce soit, de là la suppression de ses lettres à sa famille et la remise à celle-ci de simples copies.

Le Lt Colonel Picquart, lui, sait aussi, mais il a la conscience honnête, et, malgré le sort de Dreyfus, il parle. Aussi fait-on le huis-clos, dès qu'il s'agit de l'entendre, aussi l'enferme-t-on au mont Valérien dès que le procès du hulan est fini. Lui aussi ne doit plus parler; il a échappé dans le temps aux balles, à Tunis; il n'échappera pas, probablement, aux casemates du mont Valérien, qui pourraient bien valoir leur pesant d'arsenic, comme la chambre du donjon de Vincennes.

Excusez, Monsieur et cher maître, la longueur peut-être inutile de cette épître, et recevez le respectueux tribut de l'envie qu'inspire la mâle abnégation de votre conduite à votre admirateur, dont ci-joint la carte.

Fichier issu d'une page EMAN : http://eman-archives.org/CorrespondanceZola/items/show/357?context=pdf